



Mardi 30 mars 2010 à Vizille (Salle du Conseil Municipal) Réunion publique Projet Moyenne et Basse Romanche

Etaient présents en tribune :

Serge Gros, maire de Vizille

Gilles Strappazon, conseiller général du canton de Vizille

Robert Veyret, Président du Symbhi

Daniel Verdeil, responsable du pôle maîtrise d'ouvrage du Symbhi

Olivier Manin chef du projet Romanche au Symbhi

Thierry Leroy, chef de projet pour le groupement de maîtrise d'œuvre

Assistance : environ 150 personnes

Questionnaires remis en fin de réunion : 64

Début de la réunion à 20 h 40

Mot de bienvenue de M. Gros (thèmes abordés : souhait d'une réalisation rapide des travaux, création de l'Association Syndicale Romanche Aval gestionnaire des digues).

Intervention de M. Strappazon sur les enjeux pour les communes du canton et sur le lien avec les autres projets du territoire.

Intervention de M. Veyret qui récapitule les étapes du projet depuis 3 ans, fait un point d'avancement de la réflexion sur l'Oisans, et explicite la concertation mise en place sur la Moyenne et Basse Romanche, tout en remerciant les différents financeurs potentiels.

M. Verdeil rappelle les résultats des études sur les parades hydrauliques au risque majeur des Ruines de Séchilienne.

M. Manin présente l'état des lieux et les objectifs du projet d'aménagement.

M. Leroy présente les aménagements envisagés au fil de l'eau.

Les principales questions et interventions de la salle

(Note du Symbhi : les questions ont été reconstituées à partir des notes prises en tribune. Par conséquent, les interventions ci-dessous ne sont pas exhaustives et ne peuvent pas être toutes rattachées à leur auteur, en raison d'un défaut de l'enregistrement sur bande).

1- Un habitant de Vizille souhaite avoir des précisions sur le débit actuel de la Romanche.

M. Manin indique que le module (débit moyen interannuel) de la Romanche à Vizille est d'environ 50 m³/s. En mai 2008, la fréquence de retour de la crue a été estimée à la décennale pour un débit de 300 à 350 m³/s selon les estimations.

2- M. Coiffard souhaite connaître le plan de financement et le calendrier du projet.

M. Veyret annonce le plan de financement acté devant le Préfet le 20 octobre 2009 lors de la décision sur les parades hydrauliques aux Ruines de Séchilienne :

- Etat : 25 % ;
- Europe (Feder) : 20 % ;
- Région Rhône Alpes : 17,5 % ;
- Symbhi (y compris intercommunalités et Grenoble Alpes Métropole) : 37,5%.

M. Manin annonce le calendrier envisageable, avec un déroulement « normal » :

- Validation de l'Avant-Projet : fin 2010 ;
- Procédures réglementaires (instruction des dossiers, enquête publique) : de début 2011 à mi-2012 ;
- Etudes de Projet et acquisitions foncières, recrutement des entreprises : 2012 ;
- Début des travaux : à partir de 2013. Durée : environ 2 ou 3 ans.

3- *Un habitant demande si on peut faire des travaux en attendant la réalisation du projet, pour notamment dégager le fond du lit.*

M. Verdeil répond que la Loi sur l'Eau impose un cadre strict avant toute autorisation de travaux et qu'il sera par conséquent difficile de réaliser des travaux plus rapidement.

4- *M. Rostaing-Puissant demande quels étaient les débits de la Romanche en 1856 lors d'une crue historique forte.*

M. Leroy explique qu'il est difficile de l'estimer et que l'impact des barrages est très réduit sur une telle crue. M. Verdeil cite une estimation de M. Pardé, disponible dans la bibliographie : lors de la crue de septembre 1940 le débit était de 580 à 600 m³/s (crue supérieure à celle de 1928). A noter que la mission interministérielle en charge d'auditer les hypothèses et études autour des Ruines de Séchilienne, valide la valeur de la crue centennale retenue.

5- *M. Dentin demande le volume d'eau stockable sur la plaine de l'Oisans à l'amont.*

D'après les études hydrauliques menées par Hydrétudes dans le cadre du premier schéma d'aménagement de la Romanche, le volume débordé dans l'ensemble de la plaine, essentiellement par refoulement dans les principaux affluents, est de quelques millions de m³.

6- *M. Giniès demande quelle est l'incidence du verrou de la Romanche face à Montchaboud.*

Selon M. Leroy, il n'y a pas d'incidence sur le plan hydraulique. Les risques de remontée des niveaux en amont sont faibles. Ils sont de toute façon bien pris en compte dans les études techniques.

7- *M. Alessandri souhaite des précisions sur les interventions à réaliser sur les digues au Péage de Vizille.*

M. Leroy précise qu'un rehaussement des digues sur plusieurs tronçons sera très probablement nécessaire. Lors des ateliers avec les habitations, la sectorisation plus précise des différents types de travaux sur les digues sera détaillée.

8- *M. Desmoulins demande l'incidence sur le captage d'eau de Pré Grivel.*

M. Leroy explique que les débits pompés à ce captage sont trop faibles par rapport aux débits même courants de la Romanche. M. Verdeil explique que le Sierg possède un outil de simulation sur toute la nappe de la Romanche sur la plaine de Vizille et que les incidences du projet Symbhi sur les pompages sera précisé au cours des études techniques. Une première expertise menée par le Sierg montre que ces incidences sont d'ores et déjà très limitées.

9- *Un habitant du Péage de Vizille demande comment s'articule ce projet avec celui de la déviation routière du Péage de Vizille et quel est l'ouvrage prévu sur les digues au niveau de Jouchy.*

Le projet de déviation routière est sous maîtrise d'ouvrage du Conseil général et est mené par la Direction des Routes. L'aménagement sera conçu de manière à assurer le rôle de digue sur le tronçon le long de la Romanche. La coordination est étroite avec le Symbhi pour que les deux projets se complètent le plus efficacement.

Un déversoir de sécurité sera probablement mis en place au niveau de la digue de Jouchy, pour répondre à un événement supérieur à la crue centennale de la Romanche et permettre à la Romanche de déverser progressivement sans craindre une rupture intempestive des digues qui s'avèrerait beaucoup plus dramatique.

10- Un autre habitant du Péage de Vizille demande si des travaux de confortement sont prévus en rive droite en amont de la future déviation, zone fragile sur quelques centaines de mètres.

M. Manin confirme que ce tronçon a bien été identifié comme sensible et que des travaux y sont prévus.

11- Une habitante du Clos du Moulin souhaite savoir si le règlement du PPRi autorise la construction d'un 2^e étage refuge pour un bâtiment existant et situé en zone rouge.

Selon le représentant du service de Prévention des Risques de la Direction Départementale des Territoires, M. Causse, rien ne s'oppose à cette demande.

12- M. Dentin demande des précisions sur l'inondabilité de Jarrie et Champ sur Drac.

M. Manin précise que la nouvelle carte des aléas hydrauliques du PPRi sur ce secteur mentionne que la Romanche ne déborde pas sur ce secteur avec les nouveaux débits de la crue centennale.

13- Le représentant de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, M. Decout, intervient pour attirer notamment l'attention sur le fait que par le passé, l'urbanisation s'est réalisée au détriment des milieux naturels et de manière pas toujours très cohérente. Il faut stopper l'urbanisation dans les secteurs inondables, étant donné les catastrophes que cela peut engendrer (cf. événement en Vendée de février 2010).

14- M. Gros, maire de Vizille, demande des précisions sur les mesures relatives au cheminement sur les digues.

Mme Daillot, spécialiste des aspects paysage dans le groupement de maîtrise d'œuvre, explique que la réflexion est en cours, et qu'elle souhaite recueillir les attentes du public lors des ateliers pour préciser les aménagements de ce type.

15- M. Gros, maire de Vizille remercie le public pour sa participation, et rappelle la séance d'inscription aux ateliers pour les volontaires. M. Strappazzon souhaite pour sa part que le site de l'Île Falcon devienne un exemple de valorisation environnementale. Il remercie les élus et les services de l'Etat et souhaite que ce projet continue à être construit de manière exemplaire, parallèlement aux autres projets du territoire.

Clôture de la réunion publique vers 22 h 45 et inscriptions aux ateliers.